LESTREM
Une Ville à Vivre

ANNEXE 2 : DEMANDE DE RESERVATION POUR LES CHAMPIONNATS FEDERAUX

Durant la saison, et au moins 15 jours avant la rencontre, le club concerné adressera au Service Municipal des Sports ce document rempli très précisément, daté et signé.

Celui-ci sera examiné par le Service Municipal des Sports pour être validé.

Attention, compte tenu des nombreuses manifestations et de l'organisation du service de gardiennage des installations, toute modification de date ou d'horaire devra obligatoirement être demandée au moins 15 jours auparavant auprès du service municipal des sports.

Sans respect de cette démarche, la demande ne sera pas prise en compte.

Installation sollicitée	*Dates et Horaires de réservation*	*Equipe reçue pour le match*

** copier le document si besoin selon le nombre de dates et matchs au calendrier*